



Ligue Auvergne-Rhône-Alpes des Échecs

Fédération Française des Échecs

Comité directeur du 18 juin 2021

Compte rendu

Présents : Georges Bellet (président), Thierry Delelis-Fanien (vice-président), Bertrand Demaille, Guy Fanget, Ludwig Fantin, Jean-Marc Flouzat, Gérard Hernandez, Didier Pascal (trésorier adjoint), Claire Pernoud, Alain Saint-Arroman (secrétaire), Jérôme Valenti, Matthieu Vieira (secrétaire adjoint)

Excusés : Jean-Luc Lurvois, Françoise Ringot (trésorière)

Absente : Margaux Lefèvre.

Invité : Sylvain Wlassewitch, DRA

I. PV de la réunion du Comité Directeur du 20 mars

Le compte-rendu de la réunion du dernier Comité Directeur ne fait l'objet d'aucune remarque et est soumis au vote :

- VOTE N°1 - pour : unanimité

II. Préparation de la saison 2021/2022

- **INTERCLUBS** : *Thierry Delelis-Fanien* propose de reculer la 1ère ronde de N4 et de R1. Il estime qu'après un an et demi d'inactivité, les clubs vont avoir besoin de temps pour se remobiliser.

Matthieu Vieira soutient cette proposition, les risques de défections étant importants.

Didier Pascal abonde dans ce sens : Il faut laisser du temps aux clubs pour retrouver leurs licenciés.

Jérôme Valenti n'est pas d'accord, il estime qu'un mois et demi c'est largement assez pour que ceux qui veulent jouer prennent une licence.

Un consensus se forme pour dire que les risques de défections concernent surtout la R1.

Guy Fanget n'est pas d'accord pour reporter, mais il ne s'opposera pas à une décision qui irait dans ce sens. Il informe le comité que le club de Lamastre (07) risque de ne pas repartir faute de bénévoles pour s'en occuper.

La proposition mise aux voix est la suivante : pour la N4, maintien du calendrier sur les dates nationales. Pour la R1, la 1ère ronde est fixée au 14 novembre. La date du 12 décembre sera mise au calendrier, puis à partir du 16 janvier, retour sur les dates nationales.

● VOTE N°2 - pour : unanimité

• CALENDRIER DES COUPES :

- Coupe 2000 : 9 janvier
- Coupe de la Parité : 6 février
- N2F : 27 février
- Trophée Roza Lallemand : 6 mars (Corbas)

III. Championnat de ligue des jeunes

Matthieu Vieira fait le point : en raison des contraintes sanitaires, il est joué en parties rapides et scindé en 2 journées : les poussins, petits-poussins et minimes joueront samedi ; les pupilles et benjamins joueront dimanche. Les minimes ont été placés samedi en raison du brevet qui commence lundi. Il n'y aura pas de salle d'analyse.

Les homologations sont faites et la commission technique se réunira tout de suite après le CD pour traiter les demandes de qualifiés supplémentaires.

5 départements ont pu organiser des qualifications, ce qui est très bien au regard des délais et des conditions : Isère, Haute-Savoie, Rhône, Ain, Ardèche. Les autres ont envoyé des listes de qualifiés.

Le règlement du championnat qui a été préparé par *Matthieu Vieira* est soumis au vote

● VOTE N°3 - pour : unanimité

Le règlement et les listes vont être envoyés.

Jérôme Valenti demande quelles sont les personnes qui auront accès à la salle de jeu.

Matthieu Vieira répond que la mairie ayant imposé des contraintes très fortes, seuls les arbitres seront autorisés. En dehors de cela, le Président peut autoriser l'accès à la salle à d'autres personnes pour des raisons particulières : un élu, un journaliste, etc.

Jérôme Valenti pense qu'il faudrait autoriser l'accès à la salle à davantage de personnes, par exemple tous les présidents de comités départementaux. Il lui est répondu que c'est impossible au vu des contraintes.

S'ensuit une discussion confuse sur qui peut ou qui ne peut pas être autorisé à rentrer dans la salle du championnat de ligue.

Guy Fanget estime qu'il est anormal qu'il y ait des passe-droits à discrétion du président.

Georges Bellet et Matthieu Vieira s'offusquent et répondent qu'il n'y a aucun passe-droit, que les règles sont claires.

Jérôme Valenti demande à ce que la question de qui a le droit ou non de pouvoir rentrer dans la salle de tournoi du championnat de ligue soit mise ultérieurement en débat.

IV. Finances

- *Didier Pascal*, trésorier adjoint, présente un point d'étape budgétaire.

a) La ligue a touché la 2^e partie des licences, soit 11739€. La Région vient juste d'envoyer la notification de la subvention. Celle-ci se monte à 7000€ et n'est pas fléchée. La demande de la ligue portait sur 17000€ (6000 pour « handicap » ; 8000 pour « performance et haut niveau » ; 3000 pour « formation/Professionalisation »)

b) 9000€ ont été demandé pour l'ANS (3000 pour « Publics éloignés » ; 2000 pour « scolaires et universitaires » ; 4000 pour « Plan de relance »). Il estime que la ligue devrait pouvoir compter sur 5000€.

Dans la région ARA, 17 structures ont déposé un dossier ANS : la ligue, 3 comités et 13 clubs, ce qui est très peu. Un total de 117k€ a été sollicité, 43,9k€ a été retenu par le comité technique de la FFE pour soumission et validation par le comité de pilotage. On notera qu'en 2020, 21k€ ont été octroyés aux structures régionales Auvergne-Rhône-Alpes des Echecs.

- *Didier Pascal* présente ensuite le suivi budgétaire. Si les recettes ont diminué en raison de la baisse du nombre de licenciés, la non tenue d'évènements, compétitions et manifestations a entraîné une forte baisse des dépenses. Au final, la ligue devrait pouvoir compter sur un excédent budgétaire d'environ 10000€ à la fin de l'exercice.

Jean-Marc Flouzat estime qu'au vu de l'excédent, la ligue pourrait faire un reversement partiel aux licenciés. Son club, Echiquier Clermontois va reverser la part club aux adhérents

Jérôme Valenti est contre cette proposition. Il estime qu'une licence est une adhésion à un projet et non un droit à consommer

Alain Saint-Arroman estime que ce surplus servira aux licenciés par l'organisation accrue de tournois, manifestations, et par les aides diverses.

Georges Bellet fait remarquer qu'un reversement de la ligue reviendrait à faire un chèque de 4 ou 5€ à chaque licencié.

Didier Pascal pense qu'en plus, une telle opération serait ingérable pour la ligue. Il faudrait confier aux clubs les sommes à reverser à leurs licenciés avec l'incertitude de savoir si absolument tous joueraient bien le jeu.

Plusieurs personnes se montrent opposées à la proposition, et *JM Flouzat* ne demande pas de vote.

- L'organisation et le financement d'un stage de préparation au Championnat de France pour les petites catégories sont toujours dans les tuyaux. La date serait fin août, à Vichy ou au Revard (73).
- Un appel à projet sera fait dans le cadre du plan de relance et le CD de la ligue décidera

V. Formation

Un joueur a contacté la ligue pour demander qu'un stage d'entraîneur (DEFFE 2) soit organisé dans la ligue. Un appel à candidature sera publié.

D'une façon plus générale, il sera fait appel à candidature pour relancer des cycles de formation (initiateurs, animateurs, etc), lesquels sont du ressort de la ligue (ou d'un comité) quant à leur organisation.

VI. Arbitrage

Sylvain Wlaszewitch, Directeur Régional des Arbitres fait un point rapide. Une formation continue devrait avoir lieu à Villeurbanne. En cas de nombre insuffisant de stagiaires, la ligue pourra couvrir les frais. Il est noté que beaucoup d'arbitres risquent de perdre leur agrément, et qu'il conviendra de faire un effort pour relancer les intéressés.

Jérôme Valenti pense qu'il faudrait favoriser l'implication des jeunes dans l'arbitrage, que ceux-ci sont trop peu nombreux, et que c'est aussi une façon de commencer à les sensibiliser à la vie fédérale.

Claire Pernoud remarque que comme formatrice, elle avait fait 2 stages d'arbitres jeunes il y a déjà quelques années, que ces stages avaient été un franc succès, les stagiaires réussissant pour la plupart à devenir arbitres jeunes.

Sylvain Wlaszewitch fera des propositions dans ce sens, notamment mettre un stage jeunes sur les rails.

Jean-Marc Flouzat estime que les règlements changent trop souvent, qu'ils devraient être fixés pour une mandature entière, soit 4 ans.

Il lui est répondu que concernant les règles du jeu, cela dépend de la FIDE et non de la FFE. Quand aux règles de compétitions, il est normal qu'elles évoluent et soient ajustées en fonction des problèmes qui se posent.

VII. Demande de subvention à la ligue

Le club d'Annemasse a demandé une aide de 1000€ à la ligue pour l'organisation du tournoi nouvellement créé de La Plagne. Un budget prévisionnel a été envoyé dans ce sens.

Didier Pascal remarque que certains organisateurs ont pris la mauvaise habitude de mettre en ligne des tas d'inscrits « fantômes » qui ne se présentent pas au tournoi.

Il propose donc d'attribuer, au titre d'aide à un nouveau tournoi, une quote-part au club d'Annemasse en fonction du nombre de joueurs : 2,5€ par joueur effectivement présent durant le tournoi. Le plafond de l'aide sera fixé à 500€.

Cette aide sera versée après le tournoi et sur présentation du bilan financier

- VOTE N°4 – Pour : unanimité

VIII. Questions diverses

Une question est posée pour savoir si on peut utiliser le pass sanitaire dans le cadre des tournois d'Echecs.

Matthieu Vieira répond que l'utilisation du Pass sanitaire ne concerne que les évènements de plus de 1000 personnes.

Il est illégal d'obliger à fournir un Pass sanitaire en dehors des cas prévus par la loi, ou d'exiger un test PCR, etc.

La FFE devrait publier quelque chose à ce sujet dans les prochains jours.

Guy Fanget estime que la structure des interclubs jeunes pose un problème pour les clubs qui ont peu de jeunes, pas de poussins, et qui sont gênés par des déplacements importants, et que la ligue devrait intervenir auprès de la fédération.

Matthieu Vieira lui répond qu'il est le plus à même pour saisir la FFE et les commissions compétentes afin de leur expliquer quelles sont les problématiques qui le préoccupent.

La séance est levée à 21h45

Le président,
Georges BELLET



Le secrétaire,
Alain SAINT-ARROMAN

